SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 30 NOVEMBRE 2026
CONVOCATION

Conformément à l'article 12, alinéa 2, à l'article 13 et à l'article 18, alinéas 2 et 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les conseillers communaux sont priés de se réunir **lundi, le 30 novembre 2026 à 17:00 heures** dans la **« salle de réunion du conseil communal » au Mamer Schlass, 1, Place de l'Indépendance à Mamer** pour évacuer l'ordre du jour suivant :

1. Budget : présentation du budget rectifié de l'exercice 2026 et du budget initial de l'exercice 2027.
2. Urbanisme et aménagement communal :
   a) confirmation de la décision de renonciation au droit de préemption prise par le collège des bourgmestre et échevins concernant une parcelle sise à Holzem, inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous le n°721/4962, au lieu-dit « Neiewee » ;
   b) avis relatif au projet de modification du plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (PSZAE) ;
   c) avis portant sur le dossier de désignation relatif à la zone Mamerdall, incluant l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de paysage protégé, la zone « Mamerdall » sise sur les territoires des communes de Bertrange, de Kehlen, de Kopstal, de Lintgen, de Lorentzweiler, de Mamer, de Mersch, de Steinsel et de Strassen.
3. Projets et devis :4/630/222100/24009 - Renouvellement de la conduite d'eau potable dans la route de Mamer à Holzem.
4. Avis relatif au plan national d'organisation des secours (PNOS) 2026-2030.
5. Approbation :
   a) d'une convention avec l'asbl Solina Aarbechtshëllef relative à la mise en place d'un service de proximité destiné à répondre aux besoins des personnes âgées de 70+ ans ou en situation de dépendance ;
   b) d'un contrat de prestation de services régissant les modalités de développement et d'assistance à la « Maison citoyenne ».
6. Actes notariés :
   a) approbation d'un acte de vente portant sur une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Mamer, section C de Holzem, sous le numéro 1217/4999 au lieu-dit « route de Capellen » ;
   b) approbation d'un acte de vente portant sur des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sous le numéro 1642/6830 au lieu-dit « Beim Kohlestaf » et sous le numéro 1642/8028 au lieu-dit « route de Holzem ».
7. Enseignement fondamental et jeunesse :
   a) fixation de la redevance relative à la participation des parents pour les classes de neige 2027 ;
   b) fixation de la redevance relative à la participation des parents pour les classes découvertes à la mer 2027.
8. Finances communales :
   a) abrogation du règlement-taxe modifié du 3 février 2015 portant fixation des taxes de chancellerie pour la délivrance de documents administratifs ;
   b) fixation du prix de vente du livre « Livre du Millénaire ».
9. Office social commun à Mamer : Avis relatif à une décision prise par le conseil d'administration de l'office social commun à Mamer.
10. Commissions consultatives :
    a) changements de membres au sein de la commission de l'Egalité des chances représentant le parti politique « LSAP » ;
    b) nomination d'un membre dans la commission du Vivre-ensemble Interculturel ;
    c) nomination d'un membre dans la commission des Finances et de la Promotion de l'Artisanat.
11. Subsides aux associations : 3.500,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception à l'occasion de la Saint Nicolas 2026.
12. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
13. Affaires de personnel :
    a) création d'un poste de fonctionnaire (m/f/d) dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique pour les besoins du Service de l'Environnement, de l'Energie et de la Mobilité ;
    b) création d'un poste d'employé communal (m/f/d) dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique et technique pour les besoins du Service de l'Environnement, de l'Energie et de la Mobilité.
14. Affaires de personnel **(huis clos)** : Démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe de d'indemnité B1, sous-groupe administratif du département administratif.

Mamer, le 24 novembre 2026 (convocation et affichage).
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Nico BONTEMPS
Secrétaire communal

Luc FELLER
Président